



SÉCURITÉ INCENDIE

Une nouvelle ère pour vos
installations électriques

EUROCLASSE CCA

La nouvelle gamme de câbles non-propagateurs de l'incendie, conforme à l'arrêté du 17 mai 2024. Et si la protection au feu concernait tous vos chantiers, au-delà des ERP et IGH ?

Sommaire

Édito

Protéger les bâtiments, c'est d'abord protéger les vies 3

Comprendre les enjeux de sécurité incendie

Le risque incendie : une réalité toujours présente 4

Les incendies en France : chiffres clés 5

Évolution de la réglementation

Arrêté du 17 mai 2024 : ce qui change 7

ERP et IGH : quels bâtiments sont concernés ? 8

Comprendre la réaction au feu des câbles

Euroclasse Cca-s2,d2,a2 : le nouveau standard 10

Les 3 critères additionnels : s, d, a 11

La gamme de câbles non-propagateurs de l'incendie Rexel

Répondre aux nouvelles exigences 12

Domaines d'application de la gamme

Alimentation fixe 13

Alimentation flexible et mobile 14

Communication et contrôle-commande 15

GTB : Gestion Technique du Bâtiment 16

Data courant faible 17

Accompagnement Rexel

Le mot de Grégoire Morineaux 18

Qui peut le plus, peut le moins 19

Rexel, à vos côtés à chaque étape 20

Découvrir la gamme

Découvrez la gamme en agence et sur Rexel.fr 21

Édito

Protéger les bâtiments, c'est d'abord protéger les vies.

Chaque jour, des milliers de bâtiments accueillent du public, abritent des salariés ou hébergent des familles. Derrière chaque installation électrique se trouve une responsabilité essentielle : garantir la sécurité des personnes tout en assurant la pérennité des infrastructures.

Face à l'évolution des enjeux de sécurité incendie, la réglementation française renforce les exigences applicables à certains bâtiments, notamment les établissements recevant du public (**ERP**) et les immeubles de grande hauteur (**IGH**). Ces nouvelles dispositions impliquent une attention accrue portée aux équipements installés, et en particulier aux câbles électriques.

Dans ce contexte, les professionnels doivent pouvoir s'appuyer sur des solutions fiables et conformes aux exigences réglementaires.

En tant que distributeur et partenaire des installateurs, bureaux d'études et exploitants de bâtiments, **Rexel** accompagne les acteurs du secteur dans cette évolution. La nouvelle gamme de **câbles non-propagateurs de l'incendie** a été sélectionnée pour répondre aux exigences de l'**arrêté du 17 mai 2024** et pour faciliter la mise en conformité des installations.

Au-delà de la réglementation, l'objectif est d'apporter aux professionnels des solutions adaptées aux différents environnements d'installation : alimentation, automatisme, communication ou infrastructures data, afin de contribuer à des bâtiments plus sûrs et plus durables ■



Comprendre les enjeux de sécurité incendie

Le risque incendie : une réalité toujours présente

Dans les bâtiments tertiaires, industriels ou résidentiels, leurs conséquences peuvent être lourdes : dommages matériels, interruption d'activité et mise en danger des personnes.

Parmi les causes identifiées, les installations électriques figurent régulièrement parmi les origines possibles des départs de feu. Câbles endommagés, installations vétustes ou composants inadaptés peuvent favoriser l'apparition et la propagation d'un incendie.

Or, les câbles ne sont pas de simples composants invisibles de l'installation. Présents dans les faux plafonds,

gaines techniques, planchers ou armoires électriques, ils peuvent contribuer à la propagation des flammes et à l'émission de fumées, de gouttelettes enflammées ou de gaz corrosifs, susceptibles de compliquer l'évacuation des occupants et l'intervention des secours.

À l'inverse, des câbles conçus pour limiter ces phénomènes permettent de réduire la propagation du feu et les émissions de fumées. C'est pour répondre à ces enjeux que les exigences réglementaires relatives à la réaction au feu des câbles ont progressivement évolué ■

Chaque année, les incendies représentent un risque majeur pour les bâtiments et leurs occupants. Dans de nombreux cas, les installations électriques peuvent en être à l'origine.



Les incendies en France

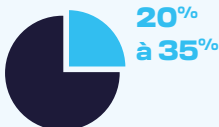
Chiffres clés



60 000
à 70 000

Incendies dans les bâtiments en France chaque année.¹

Part des incendies liés à l'électricité²



Conséquences humaines¹

200

9 000

■ Décès ■ Blessés

Conséquences matérielles²

238 000

Déclarations de dommages électriques en 2022

ÉTAPES DE PROPAGATION DES INCENDIES



ÉTAPE 1

Départ de feu dans un local technique ou un équipement électrique.

ÉTAPE 2

Propagation possible le long des chemins de câbles.

ÉTAPE 3

Émissions de fumées et de gaz pouvant réduire la visibilité, compliquer l'évacuation et endommager les équipements.

¹ Chiffres du Ministère de la santé : santé.gouv.fr, article du 28.12.2022

² Chiffres de l'Observatoire National de la Sécurité Électrique (ONSE)



Évolution de la réglementation

Arrêté du 17 mai 2024 : ce qui change

Afin de renforcer la sécurité incendie dans les bâtiments, la réglementation française a récemment évolué avec la publication de l'arrêté du 17 mai 2024.

Celui-ci introduit de nouvelles exigences concernant les câbles installés dans certains types de bâtiments, notamment les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

L'objectif de cette évolution réglementaire est de limiter les risques liés à la propagation du feu et aux émissions de fumées lors d'un incendie. En encadrant plus strictement les performances de réaction au feu des câbles, la réglementation vise à améliorer la sécurité des occupants et à faciliter l'intervention des services de secours

Concrètement, l'arrêté impose désormais l'utilisation de câbles

présentant des performances spécifiques de réaction au feu dans les installations électriques de certains bâtiments.

Ces exigences s'appuient sur la classification européenne dite **Euroclasse**, qui évalue le comportement des câbles face au feu selon plusieurs critères.

L'arrêté est entré en application le 23 mai 2025.

Toutes les installations réalisées dans les bâtiments concernés depuis cette date doivent respecter les nouvelles exigences de réaction au feu des câbles ■

▶ **Référence réglementaire :**
Arrêté du 17 mai 2024

▶ **NOR :**
IOME2323291A
Publié au JORF n°0118
du 23 mai 2024

▶ **Entrée en vigueur :**
23 mai 2025

Source : legifrance.gouv.fr

ERP, IGH : quels bâtiments sont concernés ?

Les nouvelles exigences introduites par l'arrêté du 17 mai 2024 s'appliquent principalement à deux grandes catégories de bâtiments : les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

LES ERP : ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Les ERP regroupent l'ensemble des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises, qu'il s'agisse d'activités commerciales, administratives, culturelles, éducatives ou encore de loisirs. Cette catégorie inclut par exemple les centres commerciaux, les établissements scolaires, les hôtels, les hôpitaux et notamment les salles de spectacle.



Ces bâtiments accueillent des personnes extérieures et doivent respecter des règles strictes de sécurité incendie.

Exemples d'ERP :



CENTRES
COMMERCIAUX



HÔPITAUX



ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES



SALLES DE
SPECTACLE



HÔTELS



LES IGH : IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR

Les IGH correspondent quant à eux à des bâtiments dont la hauteur dépasse un certain seuil réglementaire. En raison de leur configuration et du nombre important d'occupants qu'ils peuvent accueillir, ces bâtiments font l'objet de règles de sécurité particulièrement strictes.

Un IGH est un bâtiment dont la hauteur dépasse :

↑ **50m**
(environ 15 étages)
pour les immeubles
d'habitation

↑ **28m**
(environ 9 étages)
pour les autres
bâtiments

Ces bâtiments font l'objet de règles de sécurité renforcées en raison :



du nombre
important
d'occupants.



des difficultés
d'évacuation.

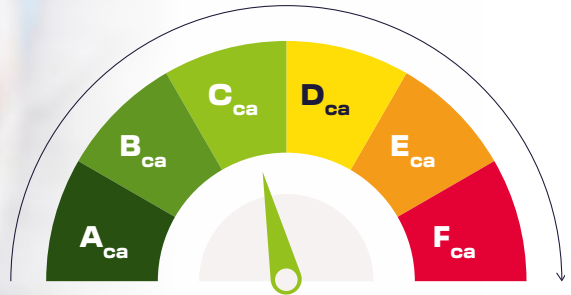
Dans ces environnements, la performance des câbles en matière de réaction au feu devient un élément clé pour limiter les risques et améliorer les conditions d'évacuation en cas d'incendie.

Comprendre la réaction au feu des câbles

Euroclasse Cca-s2,d2,a2 : le nouveau standard

*Pour évaluer le comportement des câbles face au feu, la réglementation européenne s'appuie sur un système de classification appelé **Euroclasse**.*

Cette classification utilise une échelle de A à F. Plus la classe est élevée, plus le câble limite sa contribution à l'incendie.



A_{ca}

Contribution très faible au feu

B1_{ca} B2_{ca}

Contribution très limitée

C_{ca}

Contribution limitée

► Exigé dans les ERP et IGH depuis le 23 mai 2025

D_{ca}

Contribution modérée

E_{ca}

Contribution significative

► Standard actuel dans les bâtiments hors ERP/IGH

F_{ca}

Performance non déterminée

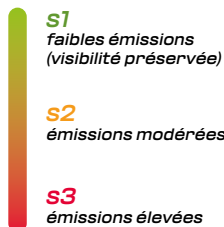
Les 3 critères additionnels : s, d, a

Au-delà de la classe principale, trois critères complémentaires précisent le comportement du câble lors d'un incendie. Ils informent sur les conditions d'évacuation et la sécurité des intervenants.



Smoke Émissions de fumées

Quantité de fumée produite. Des fumées épaisses réduisent la visibilité et compliquent l'évacuation.



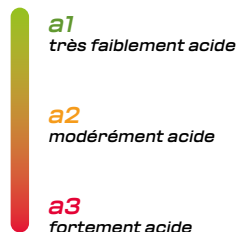
Droplets Gouttelettes enflammées

Gouttelettes ou particules enflammées susceptibles de propager l'incendie à d'autres matériaux.



Acidity Acidité des fumées

Acidité des gaz émis lors de la combustion, pouvant endommager les équipements et représenter un danger pour les personnes.



L'arrêté du 17 mai 2024 fixe les niveaux de classification minimum exigés selon le type de bâtiment.

ERP ET IGH : CCA-S2,D2,A2

Cela garantit des émissions de fumées modérées (s2), gouttelettes présentes mais non propagatrices (d2), acidité maîtrisée (a2). C'est un niveau de sécurité renforcé pour les bâtiments accueillant du public.

GARES SOUTERRAINES ET PARTIES SOUTERRAINES DES GARES MIXTES : B2CA-S1A,D1,A1

Exigence renforcée vers le niveau de performance le plus élevé de la classification.

La gamme de câbles non-propagateurs de l'incendie Rexel

Répondre aux nouvelles exigences

Face à l'évolution de la réglementation et aux enjeux croissants de sécurité incendie, Rexel met à disposition des professionnels une gamme de câbles non-propagateurs de l'incendie, sélectionnée pour répondre aux exigences de l'arrêté du 17 mai 2024.

Cette gamme permet d'accompagner les installateurs, bureaux d'études et exploitants de bâtiments dans la mise en conformité des installations électriques, tout en garantissant un niveau de sécurité renforcé face aux risques de propagation du feu et d'émission de fumées.

Les câbles proposés répondent aux performances de réaction au feu attendues pour les bâtiments concernés par la réglementation, notamment les ERP et les IGH.



Afin de couvrir l'ensemble des besoins des installations électriques modernes, la gamme Rexel s'organise autour de plusieurs domaines d'application :



Alimentation fixe



Alimentation flexible et mobile



Communication et contrôle-commande



Gestion Technique du Bâtiment (GTB)



Infrastructures data courant faible

Cette organisation permet d'identifier rapidement les solutions adaptées à chaque environnement d'installation.



Les câbles d'alimentation constituent l'ossature des installations électriques d'un bâtiment. Ils assurent la distribution de l'énergie entre les différents équipements et infrastructures.

Domaines d'application de la gamme



Alimentation fixe

Dans les bâtiments soumis à des exigences renforcées en matière de sécurité incendie, le choix de câbles présentant une réaction au feu adaptée est essentiel pour limiter la propagation d'un incendie à travers les infrastructures électriques.

La gamme Rexel de câbles non-propagateurs de l'incendie pour l'alimentation fixe permet de répondre à ces exigences tout en garantissant la fiabilité des installations.

Ils sont particulièrement adaptés aux installations électriques des bâtiments tertiaires, des infrastructures publiques ou des immeubles de grande hauteur.

CES CÂBLES SONT CONÇUS POUR :

- ▶ limiter la propagation des flammes le long des chemins de câbles
- ▶ réduire les émissions de fumées lors d'un incendie
- ▶ limiter la production de gaz corrosifs



Conformes à la norme de construction **XP C32-325**, et **certifiés NF**, les câbles **FR-N1X6G3**, disponibles avec conducteur cuivre (*FR-N1X6G3-U/R*) ou aluminium (*FR-N1X6G3-AR*), sont robustes et conçus pour assurer une distribution électrique fiable avec des pertes d'énergie réduites.

Les fils **H07Z1-U** disposent d'un isolant rigide en thermoplastique sans halogène. Ils sont utilisés pour les tableaux et appareillages électriques ainsi que les circuits domestiques.

DÉCOUVREZ
LA GAMME





Alimentation flexible et mobile



Certaines installations nécessitent des câbles capables de s'adapter à des environnements plus contraints, dans lesquels la flexibilité, la mobilité ou la résistance mécanique jouent un rôle important.

C'est notamment le cas dans les environnements industriels, les installations temporaires ou les infrastructures événementielles, où les câbles peuvent être manipulés, déplacés ou soumis à des conditions d'utilisation plus intensives.

La gamme Rexel de câbles non-propagateurs de l'incendie pour l'alimentation flexible et mobile permet de répondre à ces besoins tout en respectant les exigences de réaction au feu imposées par la réglementation.

CES CÂBLES OFFRENT UNE COMBINAISON DE PERFORMANCES



Flexibilité et facilité d'installation



Résistance mécanique adaptée aux environnements exigeants



Comportement maîtrisé en cas d'incendie

Ils constituent une solution adaptée pour les installations nécessitant à la fois sécurité incendie et souplesse d'utilisation.



LES GAMMES H07ZZ-F, RZ1-K ET H07Z1-K

Ces gammes sont classées **Euroclasse Cca s1,d1,a1**.

Elles conviennent à de nombreux environnements : sites industriels, entrepôts, salles informatiques, événements, etc

Les fils **H07Z1-K**, pour leur part, sont destinés aux tableaux électriques ainsi qu'aux circuits domestiques et industriels.



DÉCOUVREZ LA GAMME



Communication et contrôle-commande

Dans un bâtiment moderne, les systèmes de communication et de contrôle-commande jouent un rôle central dans le fonctionnement des équipements techniques. Ils permettent notamment de piloter les installations électriques, les systèmes de sécurité, les automatismes ou encore certains équipements industriels.

Dans ces infrastructures, les câbles de communication assurent la transmission d'informations entre les différents systèmes et équipements.

Dans les bâtiments soumis à des exigences renforcées en matière de sécurité incendie, ces câbles doivent également présenter un comportement adapté face au feu afin de limiter les risques de propagation et de maintenir, autant que possible, la continuité des systèmes critiques.

La gamme de câbles non-propagateurs de l'incendie Rexel pour les applications

de communication et de contrôle-commande répond à ces exigences en combinant performances de transmission et réaction au feu maîtrisée.

Ces câbles sont particulièrement adaptés aux infrastructures techniques des bâtiments tertiaires, industriels ou publics nécessitant des systèmes de supervision et d'automatisation.

DÉCOUVREZ
LA GAMME



LES CÂBLES SYT CCA, LIHH ET LIHC

Les câbles **SYT Cca** sont essentiels pour les réseaux téléphoniques et communications basse fréquence : téléphonie, interphonie, alarmes et systèmes de sécurité.

Les câbles **LIHH** (et LIHC blindé) sont **Euroclasse B2ca**. Utilisés notamment dans le tertiaire (onduleurs, serveurs, génie climatique), ils assurent transmission de données, contrôle et régulation.





GTB : Gestion Technique du Bâtiment

Les systèmes de gestion technique du bâtiment (GTB) permettent de centraliser et de piloter de nombreux équipements : chauffage, ventilation, climatisation, éclairage, contrôle d'accès ou encore systèmes de sécurité.

Ces infrastructures reposent sur des réseaux de communication dédiés. Parmi eux, **le protocole KNX** s'est imposé comme le standard ouvert de référence pour la gestion technique des bâtiments tertiaires et résidentiels.

Il permet de relier sur un même bus de communication l'ensemble des équipements du bâtiment : éclairage, stores, CVC, sécurité, comptage d'énergie. Les câbles de bus KNX doivent répondre aux mêmes exigences de réaction au feu que le reste de l'installation dans les ERP et IGH.

Dans les environnements soumis à des exigences de sécurité incendie renforcées, les câbles utilisés

dans ces systèmes doivent également répondre à des performances spécifiques en matière de réaction au feu.

La gamme de câbles non-propagateurs de l'incendie Rexel dédiée aux infrastructures GTB permet d'assurer la fiabilité des communications tout en contribuant à la sécurité globale du bâtiment.

Ces solutions sont particulièrement adaptées aux bâtiments tertiaires, aux établissements recevant du public et aux infrastructures nécessitant une supervision centralisée des équipements.



LE CÂBLE BUS EIB / KNX

Ce câble dispose de 2x2 paires (rouge/noir et blanc/jaune), d'un blindage en acier galvanisé et d'une gaine étanche sans halogène, classification **Cca-s1,d2,a1**.



DÉCOUVREZ LA GAMME



Data courant faible

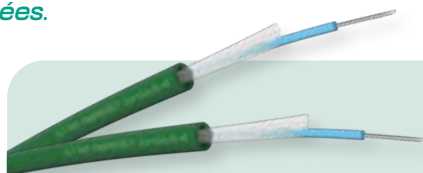
Les infrastructures numériques occupent aujourd'hui une place centrale dans le fonctionnement des bâtiments. Réseaux informatiques, systèmes de communication ou encore équipements connectés reposent sur des câbles de transmission de données.

Dans les bâtiments accueillant du public ou dans les infrastructures critiques, ces réseaux doivent pouvoir fonctionner dans des conditions de sécurité renforcées, y compris face au risque incendie.

La gamme de câbles non-propagateurs de l'incendie Rexel pour les infrastructures data courant faible permet de répondre à ces exigences en combinant performances de transmission et comportement maîtrisé en cas d'incendie.

Ces câbles sont conçus pour limiter la propagation du feu et réduire les émissions de fumées, tout en garantissant la qualité des transmissions nécessaires au fonctionnement des systèmes numériques du bâtiment.

Ils trouvent leur place dans de nombreux environnements : bâtiments tertiaires, établissements publics, infrastructures industrielles ou réseaux techniques.



LES CÂBLES FIBRE OPTIQUE HAUTE CAPACITÉ

Ces câbles permettent de déployer des réseaux de communication très haut débit sur de longues distances, totalement protégés contre les perturbations électromagnétiques.

Idéals pour les campus, les infrastructures télécom et les sites industriels nécessitant de nombreuses fibres.



DÉCOUVREZ
LA GAMME

Accompagnement Rexel

Le mot de Grégoire Morineaux



L'arrêté du 17 mai 2024 portant sur les câbles installés dans les Établissements Recevant du Public (ERP) et les Immeubles de Grande Hauteur (IGH) rappelle une évidence : la sécurité des installations électriques est primordiale.

Au cœur de cette sécurité se trouve le choix des câbles. Des câbles non-propagateurs de l'incendie, adaptés aux contraintes spécifiques des bâtiments, limitent la propagation du feu, réduisent les dégagements de fumée toxique et gagnent des minutes précieuses pour l'évacuation et l'intervention des secours.

Dans un contexte où chaque instant compte, ces minutes peuvent sauver des vies.

L'enjeu va toutefois bien au delà des seuls ERP et IGH visés par l'arrêté. Les risques liés à des câbles non performants peuvent se matérialiser dans tous types d'installations : résidentiel, tertiaire, industrie ou infrastructures, et impacter fortement la protection des occupants et la continuité d'activité. La logique de prévention et de résilience promue par le texte mérite donc d'être étendue : dès la conception et la réalisation des chantiers, il faut intégrer des produits qui limitent la propagation du feu et facilitent les interventions.

Ainsi, les installateurs, disposent d'une belle opportunité : apporter une sécurité incendie renforcée au quotidien.

En choisissant d'installer des câbles sans halogène dans les logements, les électriciens peuvent contribuer, à leur niveau, à limiter la propagation d'un feu domestique.

Dans ce paysage, le rôle du distributeur est déterminant. Rexel a la responsabilité d'accompagner les installateurs en proposant une gamme complète de câbles conformes aux nouvelles exigences et en garantissant leur disponibilité. Disposer des bons produits en stock, avec des certifications claires.

L'arrêté du 17 mai 2024 fixe un cap. Pour le respecter, il faut des matériaux adaptés, des pratiques rigoureuses et des partenaires de confiance.

Rexel se positionne pour être ce partenaire : offrir les produits conformes et certifiés, les conseils techniques et la disponibilité nécessaire pour que chaque installation, qu'elle soit dans un ERP, un IGH ou ailleurs, mette la sécurité des personnes et des biens au premier plan ■

Qui peut le plus, peut le moins.

Si les nouvelles exigences réglementaires concernent en priorité certains types de bâtiments, notamment les ERP et les IGH, les enjeux de sécurité incendie dépassent largement ce seul cadre.

Dans de nombreux projets, les maîtres d'ouvrage, bureaux d'études et exploitants choisissent aujourd'hui d'intégrer des niveaux de sécurité plus élevés, même lorsque la réglementation ne l'impose pas explicitement.

L'utilisation de câbles non-propagateurs de l'incendie peut ainsi constituer une démarche de prévention pertinente dans de nombreux environnements : bâtiments tertiaires, infrastructures industrielles, équipements publics ou encore installations sensibles.

Au-delà de la conformité réglementaire, ces solutions permettent d'anticiper les évolutions futures des normes, de renforcer la sécurité des occupants et de contribuer à la résilience globale des infrastructures.

Dans cette perspective, intégrer des câbles présentant des performances renforcées en réaction au feu constitue un choix responsable pour concevoir des installations électriques plus sûres et plus durables.





Rexel, à vos côtés à chaque étape

Face aux évolutions réglementaires et aux exigences croissantes en matière de sécurité incendie, les professionnels doivent pouvoir s'appuyer sur un partenaire capable de les accompagner dans leurs choix techniques.

En tant que distributeur spécialiste des solutions électriques, Rexel met à disposition des installateurs, bureaux d'études et exploitants une expertise technique et une offre adaptée aux nouvelles exigences réglementaires.

Cet accompagnement permet aux professionnels de concevoir et de mettre en œuvre des installations électriques conformes, performantes et adaptées aux enjeux de sécurité des bâtiments.

Au-delà de la disponibilité des produits, Rexel accompagne les professionnels à chaque étape de leurs projets :



Identification des solutions adaptées aux exigences réglementaires



Accompagnement dans le choix des câbles et des infrastructures électriques



Disponibilité des produits en agence et sur l'ensemble du territoire



Accès à une expertise technique et à des conseils spécialisés

Découvrez la gamme en agence et sur [Rexel.fr](https://www.rexel.fr)

L'évolution de la réglementation incendie marque un tournant pour l'ensemble des acteurs de la filière électrique.

*Pour accompagner cette transition, **Rexel** met à disposition une gamme complète de câbles non-propagateurs de l'incendie, conforme aux exigences de l'arrêté du 17 mai 2024.*

Ces solutions sont disponibles dans **les agences Rexel** et sur la plateforme **Rexel.fr**. Elles permettent aux professionnels d'identifier rapidement les produits adaptés à leurs projets.

Les équipes Rexel se tiennent à disposition pour accompagner les professionnels dans l'analyse de leurs besoins et dans la sélection des solutions les plus adaptées à leurs installations.

En combinant expertise technique, disponibilité des produits et accompagnement terrain, **Rexel** s'engage aux côtés des professionnels pour contribuer à des infrastructures électriques plus sûres ■



Scannez le QR code ci-contre pour accéder directement à la page dédiée à la gamme sur **Rexel.fr**.

Vous y retrouverez l'ensemble des références disponibles, les fiches techniques et les conseils de nos équipes.



DIRECTION :

Alexandre Chevrel De Frileuze
Florent Schlauder

REMERCIEMENTS :

Grégoire Morineaux

CONCEPTION :

Digital Video Prod AEF

IMPRESSION :**BANQUE D'IMAGES :**

Freepik

Banque REXEL

*Les visuels présentés dans cette brochure
sont susceptibles d'avoir été retouchés ou générés à l'aide
d'outils numériques, dont l'intelligence artificielle.
Ils sont fournis à titre illustratif uniquement.*

REXEL FRANCE (SAS)

Capital social : 41.940.672 Euros
Siège social : 13 boulevard du Fort de Vaux CS 60002,
75838 Paris Cedex 17
RCS : Paris 309 304 616

@ 2026 Rexel France - Tous droits réservés

Rexel